

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : VIBRANCE GOLD  
Design code : A16283D  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : KER2-X0FG-M007-7WNT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide, Traitement des semences  
Restrictions d'emploi recommandées : utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France  
Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds.fr@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

<b>Cancérogénicité, Catégorie 2</b>	<b>H351: Susceptible de provoquer le cancer.</b>
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.  
**Intervention:**  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

sédaxane

#### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	68920-66-1 500-236-9 01-2119489407-26	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
sédaxane	874967-67-6 616-235-00-2	<b>Carc. 2; H351</b> Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
fludioxonil (ISO)	131341-86-1 608-069-00-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 1 - < 2,5
difénoconazole	119446-68-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 1 - < 2,5
poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-[tris(1-	119432-41-6	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt			
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,025 - < 0,05
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0.05 %	
bronopol (INN)	52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 01-2119980938-15	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,025 - < 0,1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Non spécifique  
Aucun symptôme connu ou attendu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.
- 

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

## VIBRANCE GOLD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
3.0	29.03.2022	S1464594542	

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

aires de stockage et les  
conteneurs

réipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sédaxane	874967-67-6	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
fludioxonil (ISO)	131341-86-1	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
difénoconazole	119446-68-3	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
calcium 4-[(5-chloro-4-méthyl-2-sulphonatophenyl)azo]-3-hydroxy-2-naphthoate	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	4,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	0,57 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	1,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques	0,2 mg/kg p.c./jour
alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques	0,6 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2080 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	87 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1250 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	25 mg/kg

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

	rs		systemiques	
propane-1,2-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	168 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	30 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,345 mg/kg
bronopol (INN)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	10,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	2 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	6 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,008 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,008 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1,8 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,7 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	2,1 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,004 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,004 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,18 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systemiques	0,5 mg/kg



## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	Eau douce	0,007 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 g/l
	Sédiment d'eau douce	22,79 mg/kg
propane-1,2-diol	Sédiment marin	2,28 mg/kg
	Sol	1 mg/kg
	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment marin	57,2 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
	Sol	50 mg/kg
	Eau douce	0,00403 mg/l
bronopol (INN)	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg
	Sédiment marin	0,00499 mg/kg
	Eau douce - intermittent	0,0011 mg/l
bronopol (INN)	Eau de mer - intermittent	0,000110 mg/l
	Sol	3 mg/kg
	Eau douce	0,01 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,003 mg/l
bronopol (INN)	Station de traitement des eaux usées	0,43 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,041 mg/kg
	Sédiment marin	0,003 mg/kg
	Sol	0,5 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Délai de rupture : > 480 mn  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter selon besoins:

Protection respiratoire : Vêtements étanches  
: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)  
La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)  
Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	suspension
Couleur	:	rouge clair à rouge foncé
Odeur	:	douceâtre, calcaire
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens ne forme pas d'étincelles
Température d'auto-inflammabilité	:	465 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	5 - 9 Concentration: 1 % w/v
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	133 - 474 mPa.s (40 °C) 71 - 357 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,079 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : Miscible

Tension superficielle : 35,0 mN/m, 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg

---

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

- Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 5,11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### Composants:

#### **sédaxane:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,244 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

#### **fludioxonil (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **difénoconazole:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.453 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.300 mg/m3  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.010 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 670 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **bronopol (INN):**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated:**

Résultat : Irritant pour la peau.

##### **sédaxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **fludioxonil (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **difénoconazole:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

##### **bronopol (INN):**

Résultat : Irritant pour la peau.

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Composants:**

##### **sédaxane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **fludioxonil (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **difénoconazole:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

##### **bronopol (INN):**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **Composants:**

##### **sédaxane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

##### **fludioxonil (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### **difénoconazole:**

Espèce : Cochon d'Inde

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **sédaxane:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **fludioxonil (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **difénoconazole:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **sédaxane:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène. À des doses extrêmement élevées, l'incidence numériquement plus élevée de l'utérus, de la thyroïde et des tumeurs du foie (mâles et / ou femelles rats) ainsi que des tumeurs du foie chez les souris mâles se situaient dans la fourchette de variation normale et donc considérés comme non liés au traitement. Certaines autorités de réglementation ont adopté une position plus conservatrice concluant que ces résultats à haute dose sont liés au traitement chez les rats et les souris. Les doses auxquelles se produisent ces résultats ne sont pas pertinents à des niveaux d'exposition humaine.

##### **fludioxonil (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

##### **difénoconazole:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérigène



## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **sédaxane:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

##### **fludioxonil (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

##### **difénoconazole:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **bronopol (INN):**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **sédaxane:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **difénoconazole:**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 19 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 2,9 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 6,6 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

**Composants:**

**alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): Evalué(e) 1,26 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Invertébrés aquatiques (général)): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- EC10 (Algues): 0,33 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 72 h

**sédaxane:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0,62 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,98 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 3

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

algues/plantes aquatiques	mg/l Durée d'exposition: 96 h  NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h  CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 6,5 mg/l Durée d'exposition: 7 j  NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,59 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 7 j
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,165 mg/l Durée d'exposition: 33 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,82 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
<b>fludioxonil (ISO):</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,23 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h  CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,27 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,259 mg/l Durée d'exposition: 96 h  EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,077 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h  CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,43 mg/l Durée d'exposition: 96 h  NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,14 mg/l Point final: Taux de croissance

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

	Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
	M-Factor=1 utilisé pour la classification transport
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,04 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
	NOEC: 0,018 mg/l Durée d'exposition: 116 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,035 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
	NOEC: 0,018 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10
	M-Factor=1 utilisé pour la classification transport
<b>difénoconazole:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,77 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,091 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,053 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0876 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,015

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0076 mg/l Durée d'exposition: 34 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0056 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
		NOEC: 0,0023 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
<b>poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-[tris(1-phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 33 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24 mg/l Durée d'exposition: 48 h
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,94 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,15 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,04 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons	:	NOEC: 0,3 mg/l

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

(Toxicité chronique)      Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)      :      NOEC: 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

**bronopol (INN):**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      :      NOEC (Algues): 0,0025 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
  
CE50 (Algues): 0,068 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)      :      10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)      :      1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated:**

Biodégradabilité      :      Résultat: rapidement biodégradable  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

**sédaxane:**

Biodégradabilité      :      Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau      :      Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 y  
Remarques: Persistant dans l'eau.

**fludioxonil (ISO):**

Biodégradabilité      :      Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau      :      Dégradation par périodes de demi-vie: 450 - 700 j  
Remarques: Persistant dans l'eau.

**difénoconazole:**

Biodégradabilité      :      Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau      :      Dégradation par périodes de demi-vie: 1 j  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité      :      Résultat: dégradé rapidement

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

**bronopol (INN):**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**sédaxane:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,3 (25 °C)

**fludioxonil (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,12 (25 °C)

**difénoconazole:**

Bioaccumulation : Remarques: Grand potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,4 (25 °C)

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**sédaxane:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Faible à moyen à la mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 83 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**fludioxonil (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 14 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

**difénoconazole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La faible mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 149 - 187 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants:**

**sédaxane:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**fludioxonil (ISO):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**difénoconazole:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible



## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés** : Pour les emballages inférieurs à 1000 litres:  
Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de préparation de la bouillie. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor  
Pour l'élimination des emballages de 1000 litres, se conformer aux modalités du système de récupération Euroticket.
- Code des déchets** : emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- 

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DIFENOCONAZOLE ET FLUDIOXONIL)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DIFENOCONAZOLE ET FLUDIOXONIL)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(DIFENOCONAZOLE ET FLUDIOXONIL)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(DIFENOCONAZOLE ET FLUDIOXONIL)
- IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
-

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

(DIFENOCONAZOLE ET FLUDIOXONIL)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 xylène
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation	:	Non applicable

## VIBRANCE GOLD

Version 3.0      Date de révision: 29.03.2022      Numéro de la FDS: S1464594542      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 65, 25, 4 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

### Autres réglementations:

Largeur de zone non traitée : non appropriée.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Carc. : Cancérogénicité

## VIBRANCE GOLD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
3.0	29.03.2022	S1464594542	

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

<b>Carc. 2</b>	<b>H351</b>	<b>Méthode de calcul</b>
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

## **VIBRANCE GOLD**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
3.0	29.03.2022	S1464594542	

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR